



caisse cantonale  
neuchâtelaise de compensation  
pour allocations familiales

---

rapport de gestion

+ -  
2011



# Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales



---

Statut, tâches, immeubles et FFPP		2
Activités des services	Cotisations	3
	Contrôles d'employeurs	3
	Allocations familiales	3-4
Résultats comptables		5-6

---



## Statut

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation AVS/AI/APG est chargée de l'administration de la Caisse d'allocations familiales au sens des dispositions de l'art. 2 du règlement de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales du 21 décembre 1988. Cette dernière a son siège au Faubourg de l'Hôpital 28 à Neuchâtel. Elle vous présente, conformément aux dispositions de l'art. 18 du même règlement, son rapport annuel d'activités de l'exercice 2010.

## Tâches

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales (ALFA) est chargée de l'application de la Loi sur les allocations familiales (LAFAM) du 24 mars 2006, de la Loi d'introduction du 3 septembre 2008 de la loi sur les allocations familiales fédérales (LILAFam) et des dispositions prévues dans le cadre des allocations familiales dans l'agriculture (Loi cantonale sur la promotion de l'agriculture du 23 juin 1997). En outre, elle perçoit les contributions du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP).

L'organe de révision est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Place Pury 13, case postale 2836, 2001 Neuchâtel.

## Immeubles

C'est la Régie Immobilière Offidus SA à Cortaillod qui a le mandat d'administrer l'ensemble des immeubles et appartements dont notre caisse est propriétaire, à savoir :

- immeubles locatifs à Cortaillod, rue des Pièces-Chaperon 3 et 5
- siège de la caisse à Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 28 et 30 et appartements.

Quelques travaux d'entretien courant (réfection et rénovation) ont dû être entrepris dans les immeubles locatifs de Cortaillod.

## Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP)

Le 13 octobre 1999, entré en vigueur la Loi sur le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels. Cette loi associe les caisses d'allocations familiales au fonctionnement du FFPP dans la mesure où elles sont désignées en qualité d'organe de perception des contributions y relatives (art. 7).

Par arrêté du 17 novembre 2010, le Conseil d'Etat a modifié le système de contribution au FFPP qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, est calculé en pour mille de la masse salariale, en l'occurrence 0.56 0/00 et non plus sous la forme d'un montant par employé salarié en décembre de chaque année. Ce montant est à la charge intégrale des employeurs.

**LE FONDS POUR LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS PERMET DE SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LA FORMATION DE LEURS COLLABORATEURS.**



### Cotisations

Le taux des contributions est fixé à 2,1% du salaire déterminant pour l'AVS/AI/APG. Le produit des cotisations durant l'exercice 2011 s'est monté à Fr. 46'879'396.30.-.

### Contrôles d'employeurs

Durant l'exercice 2011, le secteur de révision a procédé à 106 contrôles dans le domaine des allocations familiales au siège des affiliés. Des rectificatifs ont dû être établis dans 35 cas (soit le 33.01%) pour les montants suivants :

	Salaires Fr.	Contributions Fr.
Non déclarés	646'858.00	40'218.60
Déclarés à tort	149'644.00	3'150.25

### Allocations familiales

Le tableau suivant donne les montants minima fixés par la Confédération et les montants versés dans notre canton :

Montants des allocations familiales	Montants Fr.
Premier enfant	Minimum fédéral: Fr. 200.00 200.00
Deuxième enfant	Minimum fédéral: Fr. 200.00 200.00
Troisième enfant et les suivants	Minimum fédéral: Fr. 200.00 250.00
Complément pour la formation professionnelle	Minimum fédéral: Fr. 50.00 80.00
Allocation de naissance	1'200.00

La situation du nombre des bénéficiaires est décrite comme suit :

### PLUS DE 86% DES MENAGES ONT UN OU DEUX ENFANTS A CHARGE

Allocations familiales	2010	2011	+/- (%)
Ménages avec 1 enfant	3'818	3'914	2.51
Ménages avec 2 enfants	3'541	4'036	13.97
Ménages avec 3 enfants	929	1'132	21.85
Ménages avec 4 enfants	173	202	16.76
Ménages avec 5 enfants	19	26	36.84
Ménages avec 6 enfants	9	10	11.11
Ménages avec 7 enfants	0	1	-
	<b>8'489</b>	<b>9'321</b>	<b>9.80</b>
<b>Allocations professionnelles</b>			
Compléments allocations professionnelles	<b>3'735</b>	<b>4'309</b>	<b>15.37</b>
<b>Allocations de naissance</b>			
Allocations de naissance aux salariés	542	580	7.01
Allocations d'adoption	0	1	-
Allocations de naissance aux chômeurs	25	51	104.00
	<b>589</b>	<b>632</b>	<b>7.30</b>

Notre Caisse n'a pas enregistré de recours durant l'exercice 2011.



L'évolution des prestations et des contributions depuis 1995 pour les allocations familiales se présente comme suit :

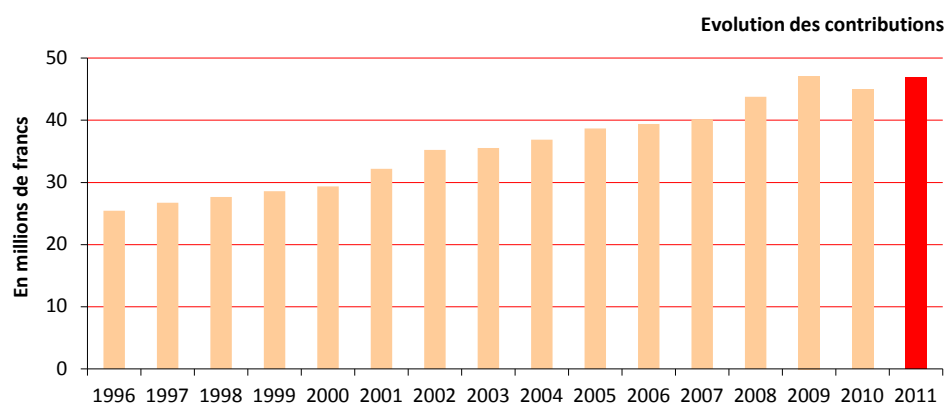
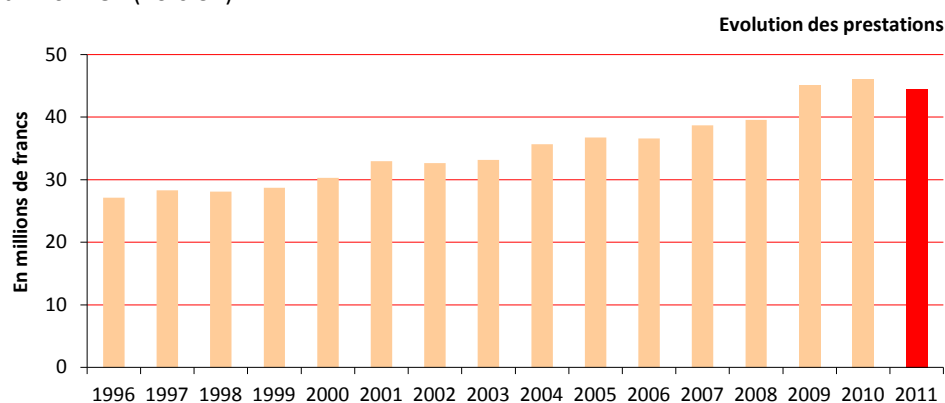
**LES DEPENSES EN PRESTATIONS ONT PASSABLEMENT AUGMENTE SUITE A L'INTRODUCTION DE LA NOUVELLE LOI FEDERALE SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES.**

Années	Nbre de salariés	Nbre d'enfants	Prestations (en mio de francs)	Contributions (en mio de francs)
1996	7'195	13'082	27.136	25.447
1997	7'302	13'199	28.326	26.748
1998	7'646	13'811	28.093	27.665
1999	7'743	14'155	28.730	28.609
2000	7'640	13'981	30.325	29.336
2001	7'665	14'045	32.966	32.192
2002	7'566	13'752	32.678	35.244
2003	7'814	14'152	*33.191	35.543
2004	8'179	14'820	*35.694	36.860
2005	8'271	15'022	*36.737	38.675
2006	8'241	14'809	*36.610	39.395
2007	8'310	14'941	*38.710	40.175
2008	8'163	14'524	*39.571	43.773
2009	8'279	14'457	*45.074	47.136
2010	8'814	15'498	*46.135	44.981
<b>2011</b>	<b>9'167</b>	<b>15'604</b>	<b>*44.409</b>	<b>46.879</b>

\* Y compris allocations différentielles

A la suite de la mise en service de la nouvelle plateforme informatique et de l'entrée en vigueur du RAFam (registre fédéral des allocations familiales), notre base de données CAF a été actualisée et affinée. De plus, les allocations familiales différentielles internationales ont été intégrées dans le système informatique (contrairement aux années précédentes). Ces événements majeurs ne permettent plus de connaître le montant des allocations familiales différentielles UE en application de la directive sur les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne dans le domaine des prestations familiales, celles-ci étant englobées dans les allocations familiales cantonales, ceci dès le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Toutefois, nous avons pu obtenir le montant des allocations familiales versées à des enfants ayant un domicile à l'étranger en 2011: Fr. 1'048'560.- (dans l'Union européenne) et Fr. 6'118.- (hors UE).





Allocations familiales (ALFA) - Compte de fonds

	2010		2011	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations allocations familiales (y c. alloc. naissance)	45'716'384.40		44'004'641.65	
Prestations allocations familiales différentielles	418'652.20		358'419.95	
Prestations allocations familiales "petits paysans"	12'826.60		6'420.00	
Prestations allocations familiales non-actifs	1'171'897.70		1'928'902.85	
Amortissements de cotisations et de prest. à restituer	67'155.15		40'135.35	
Cotisations allocations familiales		44'832'017.85		46'785'156.55
Cotisations allocations familiales "petits paysans"		119'980.60		11'593.90
Indemnités en réparation du dommage		17'687.70		18'218.75
Prestations à restituer		10'759.70		64'427.10
Contribution cantonale aux alloc. familiales non-actifs		1'171'897.70		1'928'902.85
Excédent de charges/recettes		1'234'572.50	2'469'779.35	
	<b>47'386'916.05</b>	<b>47'386'916.05</b>	<b>48'808'299.15</b>	<b>48'808'299.15</b>

Allocations familiales (ALFA) - Compte d'administration

	2010		2011	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	1'136'569.97		1'108'124.74	
Fournitures et mobilier de bureau	1'955.00		5'084.27	
Informatique	433'871.92		373'630.77	
Autres frais divers	47'030.62		47'235.73	
Loyer + charges d'immeuble	59'313.82		59'786.71	
Indemnités dues à des tiers	34'432.00		24'084.00	
Amortissements d'équipements	5'105.00		4'564.70	
Refacturation frais d'administration alloc. non-actifs		125'000.00		125'000.00
Produits immeuble Hôpital 28, Neuchâtel		199'800.00		199'800.00
Produits immeuble Hôpital 30, Neuchâtel		117'720.00		117'720.00
Produits immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod		290'871.10		292'613.40
Produits placements des capitaux		216'357.20		193'947.64
Dissolution des provisions		208'030.92		265'898.25
Charges immeuble Hôpital 28, Neuchâtel	19'798.55		35'721.50	
Charges immeuble Hôpital 30, Neuchâtel	5'158.80		8'474.00	
Charges immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	27'795.70		60'776.20	
Amortissements immeuble Hôpital 28, Neuchâtel	33'074.00		33'074.00	
Amortissements immeuble Hôpital 30, Neuchâtel	21'600.00		21'600.00	
Amort. immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	100'000.00		48'000.00	
Provisions moins-value sur titres	0.00		599'672.80	
Moins-value sur titres	208'030.92		271'254.01	
Frais de gestion + droit de garde	11'764.55		13'462.88	
A la charge du fonds allocations familiales		987'721.63		1'519'567.02
	<b>2'145'500.85</b>	<b>2'145'500.85</b>	<b>2'714'546.31</b>	<b>2'714'546.31</b>



Allocations familiales (ALFA) - Bilan comptable

	2010		2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de chèques postaux	146'105.56		1'332'280.67	
Comptes bancaires	210'699.82		1'493'032.95	
Impôts anticipés	65'380.86		48'530.61	
Débiteur Offidus SA	0.00		26'949.00	
Débiteur allocations familiales non-actifs	193'130.50		111'752.80	
Actifs transitoires	66'351.97		46'478.35	
Affiliés ALFA	1'685'389.55		2'037'213.60	
Prestations à restituer	13'258.40		31'362.65	
Affiliés FFPP	0.00		96'488.60	
Titres	7'896'305.97		7'974'010.90	
Compte à terme fixe	1'790'000.00		500'000.00	
Immeuble Hôpital 28, Neuchâtel	2'297'508.40		2'264'434.40	
Immeuble Hôpital 30, Neuchâtel	1'766'000.00		1'744'400.00	
Immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	4'077'000.00		4'029'000.00	
*Avoir envers le secteur comptable 1 ALFA	2'605'257.11		2'447'457.54	
*Avoir envers le secteur comptable 1 FFPP	0.00		310'711.65	
Créanciers FFPP		34'896.95		435'860.35
Provisions moins-value sur titres		1'091'969.08		1'425'743.63
Passifs transitoires		0.00		334.80
Créanciers Offidus SA		3'569.50		0.00
Fonds de réserves		23'904'246.74		21'681'952.61
Bénéfice/Perte	2'222'294.13			950'212.33
	<b>25'254'880.69</b>	<b>25'254'880.69</b>	<b>24'494'103.72</b>	<b>24'494'103.72</b>

Le fonds de réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2012 se monte à Fr. 22'632'164.94.



adresse  
fbg de l'hôpital 28  
case postale 2116  
2001 neuchâtel

téléphone  
032 889 65 01  
e-mail  
ccnc@ne.ch

fax  
032 889 65 02  
web  
[www.caisseavsne.ch](http://www.caisseavsne.ch)